

ORGANISER LA COLÈRE POUR FAIRE RECULER MACRON

Au centre de la discussion de la Commission exécutive de notre UFR le 14 novembre : la colère monte devant l'appauvrissement de la grande majorité de la population organisé par Macron-Philippe au compte du capital financier.



Fiscalité de classe, casse des services publics, précarité généralisée, volonté de briser le bac, les systèmes de retraites, la Sécurité sociale, la Fonction publique. Au bout, la fin des droits collectifs, les privatisations, l'ubérisation de toute la société. Le 17 novembre, cette colère accumulée a soudain éclaté dans la rue avec les « gilets jaunes » parmi lesquels de nombreux retraité-es qui, comme les actif-ves, voient les prix augmenter et les pensions et salaires stagner.

La bascule entre cotisations et CSG est caractéristique de la volonté du gouvernement et du patronat de baisser les salaires et les pensions de retraite.

La mise en coupe réglée de la Sécurité sociale est un véritable vol du salaire socialisé qui va de plus accroître le renoncement aux soins. Le « reste à charge zéro » est un cadeau empoisonné qui ne peut que déboucher sur l'augmentation des cotisations des mutuelles et des contrats d'assurance. Bien évidemment, la suppression de la taxe d'habitation sera compensée autrement et va étrangler davantage les communes

qui devront sabrer dans les services publics.

« Les services publics, c'est la seule richesse de ceux qui n'ont rien [1]. »

Le président des banquier-es, lui, veut les liquider. Le 30 octobre, Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, annonçait la casse du statut avec le recours massif aux contractuel-les, le salaire au mérite, et souhaitait « une plus large consultation et en articulation avec la réforme des retraites ». Consultation, consultations... mais « le pouvoir en place a déjà tout décidé sur l'essentiel de ses contre-réformes » (communiqué de l'UFSE CGT du 30 octobre).

Le prélèvement de l'impôt à la source, c'est-à-dire par des personnes privées (le patronat), anéantit une œuvre fondatrice de la Révolution de 1789 qui avait supprimé (et leur tête avec) les Fermiers généraux. Casser le statut des fonctionnaires, c'est aussi saper une des bases de la République : le statut protège les fonctionnaires – garants des missions de service public - contre

les groupes de pression de toute nature, politiques, religieux, économiques ; il impose des devoirs, dont neutralité et impartialité. Le statut assure la continuation de la rémunération après le départ à la retraite avec le Code des pensions civiles et militaires, continuation réalisée par la règle de calcul sur les 6 derniers mois. Il est la cible emblématique du « régime universel de retraites par points » de Macron. Le MEDEF voit dans cette « réforme » des retraites, « la mère de toutes les réformes ». Nous voilà prévenus.

Le 26 septembre dernier, au siège de la CGT, des syndicalistes suédois, allemands et italiens ont montré les conséquences des régimes de retraite par points déjà en place. Ils nous ont dit en substance « *Ne vous laissez jamais imposer ce type de régime !* » Le représentant de la FGTB (Belgique) a relaté le combat victorieux dans son pays contre le projet de « réforme » par points, grâce à une campagne vigoureuse et à l'unité réalisée sur un refus net.

Organiser la colère, c'est déjà aller voir les adhérent-es proches du départ à la retraite pour qu'ils et elles continuent avec la CGT. Les revendications sont simples, comme notre CE les a rappelées : augmentation généralisée des salaires et des pensions, annulation de la hausse de la CSG, non au projet de régime universel par points, maintien de tous les régimes de retraite dont les régimes particuliers et le code de pension des fonctionnaires.

Philippe Bouyries

[1] Belle expression de la camarade Danielle Muller à la CE.